

Procès verbal de la réunion du Conseil de Communauté  
Séance du 9 mai 2016 à Champagnole

Nombre de délégués : 60  
Nombre de présents : 38  
Nombre de votants : 38  
Date de la convocation : 3 mai 2016  
*Date d'affichage : 12 mai 2016*

\*\*\*\*\*

**Présents :** MM. PERNOT, HUGON Rémi, WERMEILLE, SAILLARD, BLONDEAU Gilbert, GIRAUD, CUSENIER, BONJOUR, MME MARTIN Chantal, MM. DUSSOUILLEZ, BERNARD, MME DELACROIX, M. GRENIER, MMES TBATOU, ROUSSEAU, MM. VUILLEMIN, DUPREZ, TRIBUT, RAGOT, VIONNET, MME MAÎTREJEAN, M. TOURNIER suppléant, MM. AUTHIER, PETETIN, MOREL Jean-Pierre, RACLE, LEMAIRE, HUGON Jacques, CICOLINI, GRANDVUINET, CUBY Claude, PIDOUX, MASNADA, DODANE, M. Alain MOUREY suppléant, MM. GAVIGNET, MENNETRIER et M. BEZIN.

**Suppléants sans voix délibérative :** MM. DOLE, SCHNEITER, CORDIER, BLONDEAU Olivier, CHARTIER, MME NICOD, MM. CAPELLI, CUBY Alain et DAVID.

**Excusés :** MM. SAILLARD, CHAMBAUD, MME BENOIT, M. LENG, MME FANTINI, M. BOURGEOIS, MME LECOULTRE, MM. BESANÇON, MOREAU, CART-LAMY, MMES VILLEMAGNE, COMTE et DACLIN.

**Secrétaire de séance :** M. Claude GIRAUD.

**Présents à titre consultatif :** MM. Olivier BAUNE, Erwan BATAILLARD et Rémy MARCHADIER.



M. PERNOT ouvre la séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'inscription du point suivant :  
« Location d'un garage à la SARL Ambulances Cazeaud ». Le Conseil Communautaire donne son accord.

---

### 2016.3.1. Approbation du Compte de Gestion 2015. Budget ZA Sirod.

---

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 du Budget ZA Sirod et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget ZA Sirod,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 du Budget ZA Sirod par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

---

### 2016.3.2. Approbation du Compte de Gestion 2015. Budget ZA Montrond.

---

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 du Budget ZA Montrond et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget ZA Montrond,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 du Budget ZA Montrond par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

---

### **2016.3.3. Approbation du Compte de Gestion 2015. Budget ZA La Planchette.**

---

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 du Budget La Planchette et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget ZA La Planchette,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 du Budget ZA La Planchette par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

---

### **2016.3.4. Approbation du Compte de Gestion 2015. Budget ZA Equevillon.**

---

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 du Budget ZA Equevillon et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget ZA Equevillon,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 du Budget ZA Equevillon par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

---

### **2016.3.5. Approbation du Compte de Gestion 2015. Budget Centre Autistes.**

---

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 du Budget Centre Autistes et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion

dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Centre Autistes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 du Budget ZA Centre Autistes par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

---

### **2016.3.6. Approbation du Compte de Gestion 2015. Budget Abattoir.**

---

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 du Budget Abattoir et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Abattoir,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 du Budget Abattoir par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

---

### **2016.3.7. Approbation du Compte de Gestion 2015. Budget ADS.**

---

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 du Budget ADS et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget ADS,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 du Budget ADS par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

---

### **2016.3.8. Approbation du Compte de Gestion 2015. Budget Assainissement Autonome.**

---

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 du Budget Assainissement Autonome et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Assainissement Autonome,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 du Budget Autonome par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

---

### **2016.3.9. Approbation du Compte de Gestion 2015. Budget Assainissement collectif.**

---

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 du Budget Assainissement Collectif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Assainissement Collectif,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 du Budget Assainissement Collectif par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

---

### **2016.3.10. Approbation du Compte de Gestion 2015. Budget Général.**

---

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 du Budget Général et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Général,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 du Budget Général par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 2016.3.11. Approbation du Compte Administratif 2015. Budget ZA Sirod.

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 du Budget ZA Sirod dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

#### Compte Budget ZA Sirod Champagnole Porte du Haut Jura

Résultat reportés				16 426,00	0,00	16 426,00
Opérations de l'exercice	76 363,93	76 363,93	76 363,93	16 661,00	152 727,86	93 024,93
<b>TOTAUX</b>	<b>76 363,93</b>	<b>76 363,93</b>	<b>76 363,93</b>	<b>33 087,00</b>	<b>152 727,86</b>	<b>109 450,93</b>
Résultats de clôture			43 276,93		43 276,93	
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>76 363,93</b>	<b>76 363,93</b>	<b>76 363,93</b>	<b>33 087,00</b>	<b>152 727,86</b>	<b>109 450,93</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>0,00</b>	<b>43 276,93</b>		<b>43 276,93</b>	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2015 du Budget ZA Sirod.

### 2016.3.12. Approbation du Compte Administratif 2015. Budget ZA Montrond

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 du Budget ZA Montrond dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

#### Compte Budget ZA Montrond Champagnole Porte du Haut Jura

Résultat reportés		80 000,00	57 749,03			22 250,97
Opérations de l'exercice	71 351,32	71 351,32	71 351,32	57 749,03	142 702,64	129 100,35
<b>TOTAUX</b>	<b>71 351,32</b>	<b>151 351,32</b>	<b>129 100,35</b>	<b>57 749,03</b>	<b>142 702,64</b>	<b>151 351,32</b>
Résultats de clôture		80 000,00	71 351,32			8 648,68
Restes à réaliser					0,00	0,00

TOTAUX CUMULES	71 351,32	151 351,32	129 100,35	57 749,03	142 702,64	151 351,32
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>80 000,00</b>	<b>71 351,32</b>			<b>8 648,68</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2015 du Budget ZA Montrond.

### 2016.3.13. Approbation du Compte Administratif 2015. Budget ZA La Planchette

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 du Budget ZA La Planchette dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

#### Compte Budget ZA La Planchette Champagnole Porte du Haut Jura

Résultat reportés		72 176,91	340 440,86		268 263,95	
Opérations de l'exercice	736 241,17	753 217,17	743 928,62	758 584,62	1 480 169,79	1 511 801,79
<b>TOTAUX</b>	<b>736 241,17</b>	<b>825 394,08</b>	<b>1 084 369,48</b>	<b>758 584,62</b>	<b>1 748 433,74</b>	<b>1 511 801,79</b>
Résultats de clôture		89 152,91	325 784,86		236 631,95	
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>736 241,17</b>	<b>825 394,08</b>	<b>1 084 369,48</b>	<b>758 584,62</b>	<b>1 748 433,74</b>	<b>1 511 801,79</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>825 394,08</b>	<b>325 784,86</b>		<b>236 631,95</b>	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2015 du Budget ZA La Planchette.

### 2016.3.14. Approbation du Compte Administratif 2015. Budget ZA Equevillon.

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 du Budget ZA Equevillon dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

**Compte Budget ZA Equevillon Champagnole Porte du Haut Jura**

Résultat reportés	121 408,26			108 474,42	12 933,84	
Opérations de l'exercice	235 817,58	256 739,74	271 029,34	209 728,41	506 846,92	466 468,15
<b>TOTAUX</b>	<b>357 225,84</b>	<b>256 739,74</b>	<b>271 029,34</b>	<b>318 202,83</b>	<b>519 780,76</b>	<b>466 468,15</b>
Résultats de clôture	100 486,10			47 173,49	53 312,61	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>357 225,84</b>	<b>256 739,74</b>	<b>271 029,34</b>	<b>318 202,83</b>	<b>519 780,76</b>	<b>466 468,15</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>100 486,10</b>			<b>47 173,49</b>	<b>53 312,61</b>	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2015 du Budget ZA Equevillon.

**2016.3.15. Approbation du Compte Administratif 2015. Budget Centre Autistes.**

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 du Budget Centre Autistes dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

**Compte Budget Centre Autistes Champagnole Porte du Haut Jura**

Résultat reportés			126 134,25		126 134,25	
Opérations de l'exercice	139 483,84	271 919,98	132 280,09	125 501,54	271 763,93	397 421,52
<b>TOTAUX</b>	<b>139 483,84</b>	<b>271 919,98</b>	<b>258 414,34</b>	<b>125 501,54</b>	<b>397 898,18</b>	<b>397 421,52</b>
Résultats de clôture		132 436,14	132 912,80		476,66	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>139 483,84</b>	<b>271 919,98</b>	<b>258 414,34</b>	<b>125 501,54</b>	<b>397 898,18</b>	<b>397 421,52</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>132 436,14</b>	<b>132 912,80</b>		<b>476,66</b>	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2015 du Budget Centre Autistes.

### 2016.3.16. Approbation du Compte Administratif 2015. Budget Abattoir.

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 du Budget Abattoir et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Abattoir,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 du Budget Abattoir par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 2016.3.17. Approbation du Compte Administratif 2015. Budget ADS.

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 du Budget ADS dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

#### Compte Budget ADS Champagnole Porte du Haut Jura

Résultat reportés						
Opérations de l'exercice	46 183,85	58 690,00	29 141,94	29 141,94	75 325,79	87 831,94
<b>TOTAUX</b>	<b>46 183,85</b>	<b>58 690,00</b>	<b>29 141,94</b>	<b>29 141,94</b>	<b>75 325,79</b>	<b>87 831,94</b>
Résultats de clôture		12 506,15	0,00			12 506,15
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>46 183,85</b>	<b>58 690,00</b>	<b>29 141,94</b>	<b>29 141,94</b>	<b>75 325,79</b>	<b>87 831,94</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>12 506,15</b>	<b>0,00</b>			<b>12 506,15</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2015 du Budget ADS.

### 2016.3.18. Approbation du Compte Administratif 2015. Budget Assainissement Autonome.

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE



Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 du Budget Assainissement Autonome dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

**Compte Budget Assainissement Autonome Champagnole Porte du Haut  
Jura**

Résultat reportés		19 514,98		1 277,64		20 792,62
Opérations de l'exercice	48 211,98	50 309,95			48 211,98	98 521,93
<b>TOTAUX</b>	48 211,98	69 824,93	0,00	1 277,64	48 211,98	71 102,57
Résultats de clôture		21 612,95		1 277,64		22 890,59
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	48 211,98	69 824,93	0,00	1 277,64	48 211,98	71 102,57
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>21 612,95</b>		<b>1 277,64</b>		<b>22 890,59</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2015 du Budget Assainissement Autonome.

---

**2016.3.19. Approbation du Compte Administratif 2015. Budget Assainissement collectif.**

---

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 du Budget Assainissement Collectif dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

**Compte Budget Assainissement Collectif Champagnole Porte du Haut  
Jura**

Résultat reportés	41 465,50		803 604,43		845 069,93	
Opérations de l'exercice	1 053 523,72	1 110 312,41	1 247 166,33	1 880 159,93		
<b>TOTAUX</b>	1 094 989,22	1 110 312,41	2 050 770,76	1 880 159,93	3 145 759,98	2 990 472,34
Résultats de clôture		15 323,19	170 610,83		155 287,64	
Restes à réaliser			9 631,36	126 960,00		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	1 094 989,22	1 110 312,41	2 060 402,12	2 007 119,93	3 155 391,34	3 117 432,34
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>15 323,19</b>	<b>53 282,19</b>		<b>37 959,00</b>	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° approuve le Compte Administratif 2015 du Budget Assainissement Collectif.

---

### 2016.3.20. Approbation du Compte Administratif 2015. Budget Général.

---

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 du Budget Général et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Général,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 du Budget Général par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

---

### 2016.1.21. Affectation des résultats. Budget Assainissement collectif.

---

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE** réuni sous la présidence de Clément PERNOT, Président,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

un excédent de fonctionnement de : 15 323,19 €

un déficit de fonctionnement:

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

<b>Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	56 788,69 €
<u>B Résultat antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-41 465,50 €
<b>C Résultat à affecter</b>	
= A + B (hors reste à réaliser)	15 323,19 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	170 610,83 €
R 001 (excédent de financement)	
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	117 328,64 €
Besoin de financement	
Excédent de fonctionnement (1)	
<b>Besoin de financement F=D+E</b>	53 282,19 €
<b>AFFECTATION =C=G+H</b>	15 323,19 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	15 323,19 €

G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

---

### 2016.3.22. Affectation des résultats. Budget Général.

---

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE** réuni sous la présidence de Clément PERNOT, Président,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

un excédent de fonctionnement de : 949 050,03 €

un déficit de fonctionnement:

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

<b>Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	948 250,43 €
<u>B Résultat antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	799,60 €
<b>C Résultat à affecter</b>	
= A + B (hors reste à réaliser)	949 050,03 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	1 566 612,73 €
R 001 (excédent de financement)	
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	404 248,72 €
Besoin de financement	1 162 364,01 €
Excédent de fonctionnement (1)	
<b>Besoin de financement F=D+E</b>	1 162 364,01 €
<b>AFFECTATION =C=G+H</b>	949 050,03 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	949 050,03 €
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

---

### 2016.3.23. Décisions modificatives pour affectation du résultat 2015 et intégration des restes à réaliser 2015.

---

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Après avoir entendu les explications de M. Philippe WERMEILLE, Vice-président aux Finances et Organismes partenaires,

M. PERNOT rappelle que la dette de la Communauté de communes est majoritairement supportée par des recettes solides, ce qui permet à la collectivité d'avoir un budget équilibré et sain.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** les décisions modificatives suivantes concernant l'exercice en cours :

Feuillet n°1	<b>Délibération 2016.3.23</b>	Décision Modificative n°1/2016	<b>Budget Général</b>
Feuillet n°2	<b>Délibération 2016.3.24</b>	Décision Modificative n°1/2016	<b>Budget Assainissement Collectif</b>
Feuillet n°3	<b>Délibération 2016.3.25</b>	Décision Modificative n°1/2016	<b>Budget Assainissement Autonome</b>

**BUDGET GENERAL Délibération N°2016.3.23**  
**DÉCISION MODIFICATIVE N°1**  
**Affectation du résultat 2015 et intégration des restes à réaliser 2015**

Délibération 2016-

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
chapitre	article	fonction	libellé	Montant	chapitre	article	fonction	libellé	montant
001	001	01	Déficit investissement reporté	1 566 612,73					
20	2031	213	MO GS Boulevard	81 741,70	10	1068	01	Affectation du résultat	949 050,03
20	2051	020	Logiciel GF RH	1 930,19	10	10222	01	FCTVA	1 743 704,47
21	2138	020	Aménagement salle conseil	22 523,42	13	1321	413	Subv FNAD1 et DEIR centre aquatique	920 000,00
23	2313	413	Marchés travaux centre aquatique	3 322 507,93	1321	213	Subv GS Fresse	442 093,40	
	2313	213	Marchés travaux GS Fresse	671 789,05	1321	213	Subv GS Boulevard	504 000,00	
	2313	213	Marchés travaux GS Boulevard	1 646 033,03	1321	213	Subv GS Foncine le Haut	32 640,00	
	2313	213	Marchés MO et contrôles GS Champag	364 454,40	13	1322	413	Subv Région centre aquatique	612 729,13
	2313	213	Marchés MO GS Cize	94 954,56	13	1323	413	Subv Département centre aquatique	812 486,00
	2313	213	Marché MO démolition Maraux	720,00	1323	020	Subv Tourbières de la Brure	73 502,00	
	020	020	01	Dépenses imprévues	-213 313,98				
				7 559 953,03				<b>TOTAL</b>	7 559 953,03
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
chapitre	article		libellé	Montant	chapitre	article		libellé	montant
			<b>TOTAL</b>	0,00				<b>TOTAL</b>	0,00

Reste à réaliser

Commentaires

La gestion 2015 s'est terminée avec un déficit d'investissement de 1 162 364.01 € (restes à réaliser inclus) et un excédent de fonctionnement de 949 050.03 €, soit un déficit global de 213 313.98 €

**BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF Délibération N°201 6.3.24**  
**DÉCISION MODIFICATIVE N°1**  
**Affectation du résultat 2015 et intégration des restes à réaliser 2015**

Délibération 2016

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
001	001	Déficit investissement reporté	170 610,83	10	1068	Affectation du résultat	15 323,19
23	2315	Travaux réseaux Foncine le Haut	7 771,36	13	13111	Subvention AE station Ardeiot en Montagne	94 300,00
		Travaux réseaux Le Vaudioux	1 860,00			Subvention AE réseau 2ème tr Montrond	15 330,00
020	020	Dépenses imprévues	-37 959,00			1313	Subvention réseau 2ème tr Montrond
			142 283,19			<b>TOTAL</b>	142 283,19
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
67	673	Titres annulés s/exercice antérieur (PAC)	1 220,00	70	704	Travaux (PAC)	1 220,00
		<b>TOTAL</b>	1 220,00			<b>TOTAL</b>	1 220,00

restes à réaliser 2015

## Commentaires

### Section d'investissement

La gestion 2015 s'est terminée avec un déficit d'investissement de 53 282.19 € (restes à réaliser inclus) et un excédent de fonctionnement de 15 323.19 €, soit un déficit global de 37 959 €

Annulation de titres concernant la PAC suite à annulation de la demande de permis de construire. Ces PAC seront refacturer aux nouveaux propriétaires.

## BUDGET ASSAINISSEMENT AUTONOME Délibération N°2016.3.25 DÉCISION MODIFICATIVE N°1

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
21	2182	Achat véhicule	2 100	021	021	Virement de section de fonctionnement	1 100
				040	2182	Sortie actif véhicule repris	1 000
			2 100			TOTAL	2 100
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement	1 100	77	775	Produits des cessions (reprise Twingo)	1 800
011	6354	Droits enregistrement (carte grise)	-300				
042	675	Sortie actif véhicule repris	1 000				
		TOTAL	1 800			TOTAL	1 800

### Commentaires

La carte grise du véhicule doit être payée sur le même compte que l'achat du véhicule. Le mandat doit être du montant total de la facture lequel sera déduit, lors du virement, du montant de la reprise de la Twingo qui doit faire l'objet d'un titre de recettes.

## 2016.3.26. Bilan 2015 des acquisitions et cessions immobilières.

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

L'article L224161 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Conseil Communautaire doit délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et des cessions immobilières

Après présentation des documents joints à la présente délibération,

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

☞ **PREND ACTE** de la présentation du bilan 2015 des acquisitions et des cessions immobilières.

## Budget annexe Assainissement Collectif - CA 2015

### Etat des cessions et acquisitions immobilières au cours de l'exercice 2015

#### Acquisitions immobilières.

Identité du vendeur	Localisation du bien	Références cadastrales	Surface	Montant TTC	Date de la délibération	Date de la signature de l'acte
Mme ROZ Renée	Commune de Crans Champs Jacquet	ZB 29	1 331 m2	1 011,56 €	30/09/2013	05/11/2014
Mme PIANET Marie Anne	Commune de Crans Champs Jacquet	ZB 31	1 761 m2	1 338,36 €	30/09/2013	05/11/2014
		TOTAL	3 092 m2	2 349,92 €		

## Budget Principal - CA 2015

### Etat des cessions et acquisitions immobilières au cours de l'exercice 2015

#### Cessions immobilières.

Identité de l'acquéreur	Localisation du bien	Références cadastrales	Surface	Montant HT	Date de la délibération	Date de la signature de l'acte
M. JACQUESSON Benoit	Foncine le Bas Au Village	B1292	935 m2	1 870,00 €	25/09/2012	18/03/2015
M. COUETTE Jean	Foncine le Bas Au Village	B1291	1 010 m2	2 020,00 €	25/09/2012	13/02/2015
M. SELOSSE Georges	Foncine le Bas Au Village	B1293	1 081 m2	2 162,00 €	25/09/2012	13/02/2015
Centre National de la Propriété Forestière	Champagnole En Eclesches sud	AD 144 AD 437	2 172 m2 665 m2	67 131,15 €	12/11/2014	18/12/2014
		TOTAL	5 863 m2	73 183,15 €		

### Budget annexe ZA Equevillon - CA 2015

#### Etat des cessions et acquisitions immobilières au cours de l'exercice 2015

##### Cessions immobilières.

Identité de l'acquéreur	Localisation du bien	Références cadastrales	Surface	Montant HT	Date de la délibération	Date de la signature de l'acte
GESAUTO 2007	Commune d'Equevillon Rue du Fenu Aux Linières	B 586 B 597	1768 m2 242 m2	24 120,00 €	02/06/2015	23/12/2015
		TOTAL	2 010 m2	24 120,00 €		

### Budget annexe ZA La Planchette - CA 2015

#### Etat des cessions et acquisitions immobilières au cours de l'exercice 2015

##### Cessions immobilières.

Identité de l'acquéreur	Localisation du bien	Références cadastrales	Surface	Montant HT	Date de la délibération	Date de la signature de l'acte
SCI Grappe	Commune de Champagnole Sur la Planchette	AT 254	3706 m2	17 211,00 €	12/03/2015	26/03/2015
		TOTAL	3 706 m2	17 211,00 €		

#### 2016.3.27. Contrat de prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux de l'Ecole du Boulevard à Champagnole.

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

La Caisse des Dépôts et Consignation propose un financement pour l'opération de réhabilitation du Groupe scolaire de l'Ecole du Boulevard.

Cette opération répond en effet aux critères du prêt exceptionnel « croissance verte à taux zéro » pour la réhabilitation des bâtiments publics.

Les caractéristiques financières de ce prêt sont les suivantes :

- montant de 589 590 €
- durée d'amortissement : 20 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 %
- Amortissement : constant
- Typologie Gissler : 1A

Il est proposé au Conseil Communautaire de retenir la proposition de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignation pour un montant de 589 590 € aux conditions précisées ci-dessus.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la proposition de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 589 590 € pour le financement de la réhabilitation de l'Ecole du Boulevard à Champagnole,

☞ **AUTORISE** le Président à signer le contrat avec la Caisse des Dépôts et Consignations selon les conditions décrites ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

---

### **2016.3.28. ZA Montrond. Acquisition de terrains.**

---

Rapporteur : M. Clément PERNOT

La réalisation de la Zone de Montrond nécessite l'acquisition de terrains communaux et de parcelles appartenant à des particuliers.

Par délibérations du 15 décembre 2011 et du 10 novembre 2015, le conseil s'était prononcé sur les acquisitions de terrains à réaliser auprès de MM. André MOUGET, Jean-Paul GINDRE et la Commune de Montrond.

Pour rappel, les acquisitions de parcelles sont les suivantes :

ZM 57 <i>Anciennement ZM 25</i>	68a 70	M. GINDRE Jean-Paul
ZM 56 <i>Anciennement ZM 24</i>	99a 70	M. MOUGET André
A606, A608, A609 et A610	15ha 85a 82	Commune de Montrond

Par ailleurs, concernant les acquisitions effectuées auprès de la Commune de Montrond, la parcelle A 612 d'une contenance de 67a 72 appartenant au Domaine Public n'a pas été prise en compte.

Le périmètre du permis d'aménager ayant été corrigé dans le cadre de la préservation des espèces protégées, il convient également d'acquérir les terrains suivants :

ZM 54	21a 47	Commune de Montrond au prix de 1.073,50 €
ZM 52	1ha 11a 23	M. GINDRE Jean-Paul au prix de 11.123 €
ZM 50	26a 90	M. GINDRE Paul au prix de 2.690 €

Il est proposé au Conseil d'acquérir ces terrains aux prix indiqués, toutes indemnités comprises.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** l'achat des terrains cadastrés ZM 54 (21a 47) à la Commune de Montrond, ZM 52 (1ha 11a 23) à M. GINDRE Jean-Paul et ZM 50 (26a 90) à M. GINDRE Paul, aux prix indiqués ci-dessus, toutes indemnités comprises,

☞ **AUTORISE** le Président à signer les actes respectifs avec la Commune de Montrond et MM. GINDRE Jean-Paul et GINDRE Paul, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ces dossiers.

---

### **2016.3.29. ZA Montrond. Désignation du SIDEC comme Maître d'Ouvrage des travaux d'électrification de la zone.**

---

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Le SIDEC a été sollicité dans le cadre de sa compétence pour réaliser les travaux d'électrification de la ZA de Montrond. Une subvention pourrait être sollicitée du SIDEC dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Ces travaux permettent également de réaliser les travaux connexes relatifs aux lignes de communication électronique. La présence de la fibre installée par le Département à proximité de la ZA permettra un raccordement des parcelles en très haut débit.

Le SIDEC sera désigné comme maître d'ouvrage unique de l'opération. Les participations financières du SIDEC et de la Communauté de Communes prévues dans la convention, sont les suivantes :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE L'OPERATION en €	PARTICIPATIONS en €	MONTANT SIDEC en €	PARTICIPATION COLLECTIVITE en €	AVANCE DE LA COLLECTIVITE SUR PARTICIPATION
RESAU ELECTRIQUE	174 732,60 Soit 147 544,24 HT	ERDF : 60 050,51 Récupération TVA : 27 188,36	-	87 493,73	69 990,00
ECLAIRAGE PUBLIC	102 322,80 Plafonné à 43 683,15	-	10 920,79	91 402,01	73 120,00
GENIE CIVIL	27 613,51	-	-	27 613,51	22 090,00
<b>Montant total</b>	<b>304 668,91</b>	-	<b>10 920,79</b>	<b>206 509,25</b>	<b>165 200,00</b> <b>Soit 80%</b>

Le Conseil est invité à approuver la désignation du SIDEC comme maître d'ouvrage de ce programme d'électrification de la ZA Montrond ainsi que la convention qui définit les participations prévues pour son financement.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que M. Gilbert BLONDEAU n'a pas pris part au vote,

☞ **APPROUVE** la désignation du SIDEC comme maître d'ouvrage du programme d'électrification de la ZA MONTROND,

☞ **AUTORISE** le Président à signer avec le SIDEC, la convention qui définit les participations financières prévues pour ce programme, telles que précisées ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

---

### **2016.3.30. ZA Montrond. Raccordement par ERDF et mise en souterrain de la ligne Haute Tension.**

---

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Le projet de création d'une zone d'activités sur le territoire de la Commune de Montrond (Lieu-dit La Chalette), a été initié en 2009 avec la réalisation de plusieurs études préalables. Le permis d'aménager et l'arrêté préfectoral concernant la loi sur l'eau viennent ponctuer les autorisations nécessaires aux commencements des travaux.

Afin d'alimenter la zone d'activités, de sécuriser l'alimentation et de permettre une circulation à l'intérieur de la zone, il est nécessaire de procéder à l'enfouissement d'une partie de la ligne HTA traversant le site.

L'étude des différentes possibilités d'alimentation et d'enfouissement a été demandée à ERDF, vérifiée par le SIDEC.

La solution permettant de traverser la Route Départementale en souterrain et d'enfouir la ligne le long du chemin piéton, présente la meilleure option qualitative techniquement et esthétiquement. Cela permettrait alors de procéder à une alimentation des différentes entreprises au plus près de leurs besoins.

Il est proposé au Conseil Communautaire de retenir les travaux suivants auprès de ERDF, seul concessionnaire habilité à intervenir sur les ouvrages électriques nécessaires à l'alimentation de la ZA Montrond :



- enfouissement de la ligne HTA sur 900 mètres avec traversée de la route départementale pour un montant de 86 233,16 €
- alimentation du futur poste HTA de la zone d'activités pour un montant de 2 679,70 € TTC.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la proposition de ERDF pour la réalisation des ouvrages électriques nécessaires à l'alimentation de la ZA Montrond, tels que décrits ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à signer les deux devis soumis par ERDF, pour d'une part l'enfouissement de la ligne HTA pour un montant de 86 233,16 € et d'autre part l'alimentation du futur poste HTA pour un montant de 2 679,70 € TTC,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

---

### **2016.3.31. ZA Montrond. Marchés de travaux de viabilisation.**

---

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Dans l'objectif de viabiliser la future zone d'activité, le cabinet Géomètre Olivier Colin et associés a proposé un projet pour la viabilisation en réseaux humides, voirie et espaces verts.

Une consultation d'entreprises a été lancée le 11 avril 2016 pour une remise des offres le 29 avril 2016.

A cette date :

- 5 offres étaient parvenues à la Communauté de Communes pour le Lot N° 1 Terrassement – Réseaux humides
- 6 offres étaient parvenues à la Communauté de Communes pour le Lot N° 2 Voirie
- 5 offres étaient parvenues à la Communauté de Communes pour le Lot N° 3 Espaces Verts

A l'issue de l'ouverture des plis, le 29 Avril 2016 à 15h00, les offres ont été analysées par le maître d'œuvre. Il est donc demandé au Conseil Communautaire d'approuver le marché avec les entreprises proposées :

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** pour la viabilisation de la ZA Montrond, le marché de travaux attribué pour chacun des lots à pourvoir :

- Lot N° 1 Terrassement – Réseaux humides, attribué au groupement d'entreprise Arnaud Rusthul TP et entreprise JEANNIN pour un montant de 228 898,55 € HT soit 274 678,26 € TTC,
- Lot N° 2 Voirie attribué à l'entreprise EIFFAGE avec la variante optimisation Grave bitume et enrobé pour un montant de 229 850 € HT soit 275 820 € TTC,
- Lot N° 3 Espaces Verts attribué à l'entreprise ID VERDE avec la variante bâche pour un montant de 59 970,39 € HT soit 71 964,47 € TTC,

☞ **AUTORISE** le Président à signer avec chacune des entreprises le marché de travaux correspondant, ainsi que tout document afférent à ces dossiers.

M. DOLE demande les montants des estimations de départ pour ces lots.

M. BATAILLARD répond que les montants proposés par les entreprises sont bien en-dessous des estimations prévues (lot 1 : 370 000 € HT, lot 2 : 280 000 HT, lot 3 : 120 000 HT).

---

### **2016.3.32. Acquisition de l'ancienne Scierie Bouvet.**

---

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Par délibération du 30 juin 2015, le Conseil avait approuvé l'acquisition de l'ensemble immobilier de l'ancienne scierie Bouvet au prix de 64.735 €, sous réserve de l'évaluation des risques de pollution des sols.

Par courrier du 30 décembre 2015, Maître Pascal GUIGON, mandataire judiciaire, a autorisé la Communauté de Communes à prendre en charge le coût de ce diagnostic, étant précisé que le montant serait déduit du prix d'achat initialement proposé.

Cette étude, réalisée par le BE Caille, bureau d'étude en hydrologie et environnement, a été rendue le 25 avril dernier. Après analyse des sols, issue des 3 sondages effectués, il apparaît que « les résultats ne présentent pas de trace de pollution nécessitant une action particulière. Aucun pesticide lié aux traitements du bois n'a été retrouvé ».

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil de confirmer son offre d'achat de l'ensemble immobilier, cadastré section AP n° 106, 108 et 165 situé à Champagnole, pour un montant de 60.835 € (soit le prix proposé déduction faite du coût de l'étude s'élevant à 3.900 € HT).

M. PERNOT précise que cette acquisition va permettre d'engager une nouvelle réflexion sur les futurs aménagements de la zone.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **CONFIRME** son offre d'achat de l'ensemble immobilier cadastré section AP n° 106, 108 et 165 situé à Champagnole pour un montant de 60.835 €,

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document afférent à ces dossiers.

---

### **2016.3.33. Office de Tourisme Jura Monts Rivières. Convention de partenariat 2016.**

---

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Chaque année, le Conseil se prononce sur la convention à intervenir avec l'Office de Tourisme (OT) Jura Monts Rivières pour la conduite des actions qui lui sont confiées : *« organisation et animation du développement et de l'aménagement touristique local ainsi que la réalisation de certaines actions »*.

Le concours financier de la Communauté de Communes et du SIDANEP, nécessaire au fonctionnement de la structure en 2016, est proposé à hauteur de 100.000 € par collectivité, soit le même montant qu'en 2015.

En termes d'investissement ou d'actions ponctuelles, la convention prévoit un montant total de 60.500 €, (30.250 € par collectivité), détaillé comme suit :

20 000 €	Accueil numérique des visiteurs. Phase 1 : équipement des trois bureaux (matériel, formation, maintenance)
1 000 €	Achat de matériel pour balisage des circuits de randonnée
36 000 €	Aménagement et remise aux normes des locaux du bureau d'accueil de Champagnole
3 500 €	Développement du Site internet et des réseaux sociaux

Le montant total de l'aide financière attribuée par les deux collectivités à l'Office de Tourisme Jura Monts Rivières pour la saison 2016 en termes de fonctionnement et d'investissement s'élève donc à 260.500 €.

M. PERNOT fait part de la nécessité de trouver une nouvelle organisation de l'OT avec la fusion des EPCI à venir. En effet, l'OT ne sera plus financé que par une seule structure au lieu de deux actuellement. Or, il est important de conserver une structure associative indépendante avec une liberté d'action.

M. BLONDEAU soulève la question de la dotation touristique du SIDANEP qui s'élève à 90 000 €. Des précautions devront être prises pour ne pas perdre ces financements essentiels à l'action de l'OT.

M. PERNOT indique que l'Etat devra prendre ses responsabilités à ce sujet. Il serait illogique de ne pas garder cette dotation.

M. WERMEILLE souligne l'intérêt de cette dotation pour l'action touristique car elle ne subit pas de baisse et son montant reste fixe chaque année.

Le Conseil Communautaire est invité à approuver la convention à intervenir avec l'OT Jura Monts Rivières et le SIDANEP pour le financement du fonctionnement et des actions 2016 tels que précisés ci-dessus.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la convention à intervenir avec l'Office de Tourisme Jura Monts Rivières et le SIDANEP pour le financement de son fonctionnement et de ses actions,

☞ **APPROUVE** le montant de l'aide financière attribuée à l'Office de Tourisme pour 2016 par la Communauté de Communes, soit 100.000 € pour le fonctionnement et 30.250 € pour l'investissement (130.250 € au total),

☞ **AUTORISE** le Président à signer dans ce cadre, la convention tripartite avec le SIDANEP et l'Office de Tourisme Jura Monts Rivières ainsi que tout document afférent à ce dossier.

---

#### **2016.3.34. Aménagement de la Source de la Saine. Modification du plan de financement.**

---

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Lors de sa séance du 22 décembre 2015, le Conseil Communautaire a délibéré favorablement à l'opération de mise en valeur paysagère des sources de la Saine, et pour les demandes de subventions associées.

Le coût global du projet (volets communication et travaux) s'élevait alors à 32 000 € HT.

Suite à la consultation lancée pour les travaux, et au vu des devis obtenus pour le volet communication, le coût du projet pour les deux volets a évolué à 46 500 € HT.

Les coûts sont donc répartis de la manière suivante :

- travaux d'ouverture paysagère (entreprise spécialisée en travaux acrobatiques) pour un montant de 37 500 € HT,
- porte d'entrée du site (conception graphique, édition, installation) pour un montant de 9 000 € HT.

Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir approuver la modification du plan de financement et les demandes de subventions conformément au tableau ci-dessous :

Région	6 045 €
Etat (Massif)	18 600 €
Conseil Départemental (20 % TDENS)	9 300 €
Autofinancement CC CPHJ	12 555 €
<b>TOTAL</b>	<b>46 500 €</b>

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** le plan de financement du projet d'aménagement de la Source de la Saine, tel que présenté ci-dessus après modification,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

---

#### **2016.3.35. Constitution du Comité de programmation LEADER.**

---

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Fin décembre 2015, le Pays de la Haute Vallée de l'Ain (Communautés de communes de Champagnole et Plateau de Nozeroy) a été sélectionnée par la Région pour mettre en œuvre le programme LEADER 2014-2020. Ainsi, une enveloppe de fonds européens de 2.5 millions d'euros a été allouée à notre territoire pour les 5 prochaines années.

La gouvernance du programme LEADER est fondée sur un partenariat entre acteurs locaux publics et privés au sein d'un Groupe d'Action Local (GAL). Le GAL est l'organisme qui gère le programme LEADER sur le territoire. Il est composé de :

- une équipe technique : 2 chargés de missions à temps plein qui s'occupent du programme,
- un comité technique : réunit l'équipe technique LEADER, les techniciens des EPCI, les cofinanceurs et les services instructeurs du programme LEADER (Conseil Régional, Cellule FEADER) **afin de discuter de l'instruction** des dossiers sur la base des réglementations européennes et nationales
- un comité de programmation : instance décisionnelle composée de partenaires public et privés (représentants d'organismes socioprofessionnels, d'associations, d'entreprises, chambres consulaires, ...) à plus de 50 %. Des groupes de travail (ou commissions) peuvent également être créés.

Le Comité de Programmation de la Haute Vallée de l'Ain sera composé de 20 membres titulaires **accompagnés de** leurs suppléants. Conformément aux principes LEADER, le collège public comportera 9 membres et le collège privé 11 membres.

Les deux EPCI seront chacun représentés par leur Président et un Vice-Président. Un représentant d'une commune bourg dans chaque EPCI devra également siéger.

#### Composition du comité

Membres publics		
Structures	Titulaires	Suppléants
CC Champagnole Porte du Haut Jura	Président	
	Vice-Président	
CC Plateau de Nozeroy	Président	
	Vice-Président	
Ville de Champagnole		
Commune bourg CPHJ		
Commune bourg CCPN		
SIDANEP		
SICTOM		
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	
Membres privés		
Thématiques de la stratégie	Titulaires	Suppléants
Agriculture		
Tourisme		
Bois		
Culture		
Social et santé		
Divers		
Artisans et commerçants		
Déchets		
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	

Sur proposition du Bureau réuni le 22 mai dernier,

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après avoir procédé aux formalités d'usage,

☞ **DESIGNE** les représentants de la Communauté de Communes et des communes bourgs au sein du Comité de programmation LEADER :

Structures	Titulaires		Suppléants	
	Nom	Qualité	Nom	Qualité
CC Champagnole Porte du Haut Jura	Clément PERNOT	Président	Gilbert BLONDEAU	Vice-Président
	Claude GIRAUD	Vice-Président	Evelyne COMTE	Conseiller communautaire
Commune bourg CPHJ	Daniel VIONNET	Maire de Chaux-des-Crotenay	Luc DODANE	Maire de Sirod
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>		<b>9</b>	

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

---

#### 2016.3.36. Attribution de subventions. Budget 2016.

---

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes soutient différents organismes partenaires, par l'attribution d'une aide spécifique.

Le montant des crédits inscrits au Budget 2016 s'élève à la somme de 250.000 €. Il est proposé une première affectation de ces crédits comme suit :

<b>Organismes</b>	<b>Attributions 2015</b>	<b>Propositions 2016</b>
Office de tourisme	100 000,00	100 000,00
Mission Locale Sud Jura (PAIO Espace Jeunes)	11 375,00	11 375,00
Mutualité du Jura (Relais Assistantes Maternelles)	28 560,00	27 935,00
Les Scènes du Jura (avec TVA à 2.10%)	70 000,00	70 000,00
MEDEF Doubs (parrainage)	9 135,35	9 500,00
ArchéoJuraSites	6 000,00	3 000,00
Initiative Jura	4 200,00	4 200,00
<b>Total</b>	<b>229 270,35</b>	<b>226 010,00</b>
IRMM Forges de Syam <i>*Délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2014</i>		*8 000,00
<b>Solde</b>		<b>15 990,00</b>

Par ailleurs, l'association Jouef 39 a sollicité une aide financière de 3.500 €. Cette demande pourra être étudiée si elle est déposée dans le cadre d'un projet. La Communauté de Communes ne peut en effet participer au fonctionnement, les locaux étant mis gracieusement à disposition dans le bâtiment Les Bains Douches.

M. RACLE souhaite savoir si ces demandes sont renouvelées chaque année.

M. GIRAUD répond que ces demandes sont annuelles, sauf pour les Scènes du Jura dont le montant est validé dans le cadre d'une convention de 4 ans.

M. BONJOUR informe que dans le cadre de l'offre culturelle des Scènes du Jura, 43 départs de bus depuis Champagnole sont mis en place.

M. WERMEILLE souligne que les bénéficiaires des subventions doivent être informés qu'elles peuvent être remises en cause chaque année en fonction des restrictions budgétaires.

M. GIRAUD indique par ailleurs que le bureau a refusé la demande de l'association Jouef39 car aucun projet n'était motivé à ce titre. La Communauté de communes étudiera la demande si un projet est proposé.

M. DUSSOUILLEZ fait part de sa participation à l'Assemblée Générale de Jouef39 au cours de laquelle il a exposé la position de la Communauté de communes à ce sujet.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **ATTRIBUE** dans le cadre du Budget 2016, les subventions aux associations et organismes relevant de ses compétences, telles que présentées ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

---

**2016.3.37. Commission Consultative Paritaire Energie (CCPE) du SIDEC. Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes.**

---

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

En application de l'article 198 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 pour la Transition Energétique et la Croissance Verte (TECV), le SIDEC du Jura a informé les 24 EPCI à Fiscalité Propre du Département, de la création d'une Commission Consultative Paritaire Energies (CCPE).

Le rôle de la Commission consiste à coordonner les actions des Communautés de Communes et d'agglomération du Jura avec celles du SIDEC, à mettre en cohérence les politiques d'investissement et à faciliter l'échange de données dans le domaine de l'énergie.

La CCPE doit se réunir au moins une fois par an. Elle est présidée par le Président du SIDEC et se compose en nombre égal, de délégués du Syndicat et des EPCI à fiscalité propre du Département, chacun des EPCI disposant d'au moins un représentant.

Pour la constitution de la CCPE, le SIDEC s'est fondé sur le mode de représentation des EPCI déjà existants au sein du Comité Syndical du SIDEC, à savoir :

- 1 représentant désigné par chaque communauté de communes,
- 2 représentants désignés pour ECLA,
- 3 représentants désignés pour le Grand Dole.

Le 28 novembre 2015, le Comité Syndical du SIDEC s'est réuni afin de créer cette Commission qui se compose de 54 délégués : 27 membres représentant les EPCI et 27 membres issus du Comité Syndical du SIDEC.

Le SIDEC sollicite la désignation d'un représentant de la Communauté de Communes, étant précisé qu'aucune contrainte de droit n'existe concernant le choix par chaque EPCI de désigner pour la CCPE, le même élu que celui qui siège au Comité Syndical.

Le Conseil communautaire est invité à désigner ce jour, le représentant de la Communauté de Communes à la Commission Consultative Paritaire Energies, étant précisé que M. Claude GIRAUD siège au Comité Syndical.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, sur proposition du Bureau réuni le 2 mai, et après avoir procédé aux formalités d'usage,

☞ **DESIGNE** M. Claude GIRAUD en qualité de représentant de la Communauté de Communes à la Commission Consultative Paritaire Energies (CCPE) du SIDEC,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

---

### **2016.3.38. Désamiantage et démolition du bâtiment situé 5 Rue Bérard à Champagnole. Marché de travaux.**

---

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Suite à la requalification du bâtiment Le Jouef, qui accueille notamment la Communauté de Communes, le Centre de Gestion du Jura, la Chambre d'Agriculture, le SICTOM et à l'avenir, la Trésorerie de Champagnole et l'AiST39, le projet consiste au désamiantage et à la démolition du bâtiment situé 5, rue Bérard à Champagnole.

La place libérée permettra l'aménagement des espaces publics et parking, compatible avec le développement et la vie du bâtiment Le Jouef.

Il a été procédé à une demande de permis de démolir et à la réalisation de différents diagnostics obligatoires pour réaliser le projet de déconstruction du bâtiment. Une consultation d'entreprises de travaux a été lancée par la Communauté de Communes le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2016.

Après une visite obligatoire des lieux pour chaque entreprise ou groupement souhaitant répondre, 5 entreprises ont remis une offre à la date limite du 25 avril 2016 avant 12h00.

Après analyse des offres selon les critères d'attribution de la consultation, il est proposé au Conseil Communautaire de retenir l'offre de l'entreprise SARL GRUT Jean-Louis pour un montant de 77 185 € HT soit 92 622 € TTC et d'autoriser le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces afférentes.

M. GIRAUD précise que l'estimation avait été faite à 180 000 € HT. Les estimations sur ce type de travaux sont compliquées car beaucoup de paramètres sont pris en compte, ce qui explique cette différence de montant.

M. PERNOT explique que la Communauté de communes a fait un pari sur l'avenir avec le bâtiment Jouef. En effet, la rénovation du bâtiment a été entièrement autofinancée. A présent, beaucoup de structures sont installées dans ce bâtiment. A ce titre, M. PERNOT remercie l'ensemble des personnes qui se sont impliquées dans ce projet. Une inauguration devra d'ailleurs être organisée prochainement. L'aménagement d'un parking permettra de répondre au besoin de stationnement du bâtiment.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **RETIENT** l'offre de la SARL Jean-Louis GRUT pour la réalisation des travaux de désamiantage et de démolition du bâtiment situé 5 Rue Bérard à Champagnole,

☞ **AUTORISE** le Président à signer le marché de travaux avec cette entreprise, pour un montant de 77 185 € HT, soit 92 622 € TTC,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

---

**2016.3.39. Fonds de concours pour les travaux à l'école de Monnet la Ville, réalisés en 2015.**

---

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Dans le cadre du transfert de la compétence bâtiments scolaires, les dépenses d'investissement réalisées sur les bâtiments sont à la charge de la Communauté de Communes. Concernant l'école de Monnet la Ville, des travaux pour la pose d'une moustiquaire et de volets roulants ont été réalisés pour un montant total de 2 406.12 € HT sur l'année 2015.

Conformément aux dispositions prévues dans les statuts, il est proposé d'approuver le financement suivant pour le versement du fonds de concours dû par les Communes à la Communauté de Communes.

	Population	Fonds de concours Communes (50 % de la participation de la CPHJ)	Participation totale de la CPHJ
Monnet la Ville	366	435.10 €	
Montigny sur Ain	191	307.90 €	1 940.11 €
Pont du Navoy	259	227.06 €	
Marigny	196	466.01 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1012</b>	<b>2 406.12 €</b>	

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** le financement des travaux réalisés à l'école de Monnet la Ville, tel que présenté ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

---

**2016.3.40. Ferme du Sillon à Chaux des Crotenay. Marché de travaux pour la réalisation d'un revêtement en enrobé.**

---

Rapporteur : Mme Véronique DEL DO

Afin de poursuivre le programme d'investissement et de renouvellement dans l'établissement du Foyer d'Hébergement pour Autistes sur la Commune de Chaux des Crotenay, des actions de travaux indispensables à la sécurité et au bien-être des résidents et du personnel ont été priorisées.

Lors de la séance du Conseil Communautaire du 10 novembre 2015, un revêtement en enrobé sur les chemins empruntés par les résidents et le personnel avait été acté pour un montant évalué à 45 000 € HT.

Depuis, des devis ont été sollicités auprès d'entreprises afin de réaliser la préparation, la mise à niveau des regards, la fourniture et la pose des 2 200 m<sup>2</sup> d'enrobé nécessaire.

Après analyse des offres, il est proposé au Conseil Communautaire de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE Route pour un montant de 29 484 € HT soit 32 432,40 € TTC et d'autoriser le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces afférentes.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **RETIENT** l'offre de l'Entreprise EIFFAGE pour la réalisation d'un revêtement en enrobé sur des chemins d'accès à la Ferme du Sillon à Chaux des Crotenay,

☞ **AUTORISE** le Président à signer avec l'Entreprise, le marché de travaux d'un montant de 29 484 € HT, soit 32 432,40 € TTC,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

---

**2016.3.41. Abattoir. Modification de l'installation frigorifique.**

---

Rapporteur : M. Alain CUSENIER

La réglementation des abattoirs impose que l'ensemble des carcasses soient refroidies à température constante, à cœur, avant leur expédition.

Afin d'accélérer la descente en température, des plus grosses carcasses (arrières notamment), il est nécessaire de renforcer les installations frigorifiques.

Le projet proposé par l'Entreprise IFC permettra de refroidir 10 t de carcasses, de 37° à 7° C, en un cycle de 18 heures. A cet effet, il conviendra de remplacer les évaporateurs, modifier les tuyauteries frigorifiques et les raccordements électriques.

Par ailleurs, la modification d'une paroi de la chambre froide ressuage donnant sur l'extérieur est nécessaire pour permettre l'installation d'un nouvel évaporateur et optimiser ainsi la circulation de l'air dans la chambre froide. Enfin, une nouvelle station liquide sera installée en salle des machines.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver le devis de l'Entreprise IFC pour un montant de 40.000 € HT.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que M. Rémi HUGON n'a pas pris part au vote,

☞ **APPROUVE** le devis d'un montant de 40.000 €, soumis par l'Entreprise IFC, concernant la modification de l'installation frigorifique de l'abattoir et permettant ainsi le refroidissement des carcasses dans le respect de la réglementation,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

---

### **2016.3.42. Les Scènes du Jura. Saison 2015/2016. Convention annuelle de financement et de moyens.**

---

Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR

Durant la saison 2015-2016, Les Scènes du Jura mettent en place le projet artistique et culturel 2013-2014-2015-2016-2017, défini selon le contrat d'objectifs et de moyens signé le 31 janvier 2014 par l'ensemble des partenaires.

Au cours de la Saison 2015-2016, cinq représentations sont programmées sur notre territoire:

- **Prodiges**, théâtre, de **Mariette Navarro mis en scène par Matthieu Roy**, le lundi 09 novembre 2015 à 20h30, à la médiathèque de Champagnole,
- **Quand j'étais Charles**, théâtre, par **Fabrice Melquiot, mis en scène par Fabrice Melquiot et Vincent Garanger** le mardi 17 novembre 2015 à 20h30, à l'Oppidum de Champagnole,
- **Bratsch**, jazz tzigane, le jeudi 10 décembre 2015 à 20h30, à l'Oppidum de Champagnole,
- **Othello, variation pour 3 acteurs**, théâtre, par la **Olivier Saccomano mis en scène par Nathalie Garraud**, le mercredi 06 janvier 2016 à 20h30, à l'Oppidum de Champagnole.
- **Bataille**, théâtre danse, de **Pierre Rigal**, le jeudi 10 mars 2016 à 20h30, à l'Oppidum de Champagnole.
- **Ma vie de grenier**, de la **Cie Carnage Productions**, le jeudi 02 juin 2016 à 20h30, à la Salle des Fêtes de Montrond.

Dans ce cadre, la structure sollicite le renouvellement de la convention annuelle avec la Communauté de Communes qui prévoit le versement d'une aide de 70.000 € TTC (TVA à 2,10%).

La Ville de Champagnole est également associée à cette convention pour la mise à disposition gratuite de l'Oppidum.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré, par 37 voix pour et 1 abstention (M. Xavier RACLE),

☞ **APPROUVE** la convention de financement pour la Saison 2015/2016, à intervenir avec Les Scènes du Jura au vu de la présentation faite ci-dessus,

☞ **ACCORDE** dans ce cadre, une aide financière d'un montant de 70.000 € TTC

☞ **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

---

### **2016.3.43. Location d'un garage à la SARL Ambulances Cazeaud.**

---

Rapporteur : M. Clément PERNOT

La SARL Ambulances Roland Cazeaud sera reprise prochainement par M. Cyrille MARGUERON et Mme Charlyne FAURE (Ambulances du Triangle d'Or).



Afin d'obtenir l'agrément de l'ARS, la SARL doit disposer d'un garage pour le stationnement des véhicules.

Une surface de 320 m<sup>2</sup> peut être louée dans le bâtiment Morel appartenant à la Communauté de Communes. Cette mise à disposition serait consentie en contrepartie d'un loyer mensuel de 800 € HT.

Ces conditions ont été acceptées par M. MARGUERON par courrier.

Il est proposé au Conseil d'approuver le bail administratif avec la SARL Ambulances Roland Cazeaud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 et autoriser le Président à le signer

M. PERNOT ajoute que 1 400 m<sup>2</sup> sont encore disponibles dans le bâtiment. Il pourrait être rempli d'ici la fin de l'année.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** au vu de la présentation ci-dessus, la signature d'un bail administratif avec la SARL Ambulances Roland CAZEAUD prenant effet au 1<sup>er</sup> juin 2016 pour la location de locaux,

☞ **APPROUVE** le montant du loyer mensuel fixé à 800 €,

☞ **AUTORISE** le Président à signer le bail ainsi que tout document afférent à ce dossier.

---

### Questions diverses

---

M. GRANDVUINET indique qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les communes n'auront plus le droit d'utiliser de pesticides et désherbants. Cela pose des questions sur l'entretien de l'espace dans les communes. En tant que chef de file, la Communauté de communes pourrait-elle organiser des réunions de travail avec des professionnels et partenaires pour répondre à cette problématique ? Quelles solutions sont envisageables ? Mutualisation ?

M. PERNOT répond qu'une réunion pourrait être organisée à la Communauté de communes. Les porteurs de solutions seront les bienvenus. Certaines collectivités achètent des machines pour détruire les mauvaises herbes par mécanisation, le reste se faisant à la binette. Le problème reste le coût et le temps nécessaire en personnel pour un tel entretien. Des journées citoyennes pourraient être une solution parmi d'autres.

M. DUPREZ évoque les associations d'insertion qui pourraient être mises sur ce type d'action.

Dans un autre domaine, M. BLONDEAU fait part d'une demande de l'Agence de l'eau sur les zones humides. Elle souhaiterait qu'une communication sur ces projets soit mise en place auprès du grand public et des scolaires, notamment sur le fonctionnement des tourbières. Le CPIE du Haut Jura peut d'ailleurs organiser des animations pour sensibiliser les scolaires à ce type d'écosystème méconnu du public.

M. PERNOT informe que l'inauguration du centre aquatique de Champagnole aura lieu le 28 mai à 14h. Il s'appellera « Centre aquatique Les tritons » et ouvrira le 31 mai à 12h. Cette réalisation constitue l'aboutissement d'un travail de longue haleine mais le résultat est à la hauteur des attentes et nous apporte une grande satisfaction.

Concernant les horaires d'ouverture, le matin sera destiné aux abonnés et l'après-midi aux scolaires. Le public pourra se baigner de 12h à 13h30 et de 17h à 20h. Le week-end, la piscine sera ouverte de 10h à 13h et de 14h à 17h. La piscine sera ouverte toute l'année 7 jours sur 7, l'été de 9h à 20h et ne fermera que pour Noël et le 1<sup>er</sup> de l'an.

A la question relative au paiement des déplacements scolaires, M. PERNOT répond que ceux-ci se feront comme auparavant et précise également que l'entrée sera gratuite pour les scolaires.

M. HUGON informe que l'éducation nationale réfléchit actuellement à un regroupement des déplacements entre sites proches pour diminuer les coûts.

M. GIRAUD évoque l'école de Montrond qui se rend actuellement à Doucier et par conséquent paye à la fois le transport et l'entrée de la piscine. La dépense sera donc moins importante avec le centre aquatique de Champagnole car l'entrée sera gratuite.

M. PERNOT souligne qu'il s'agira de minimiser les différences de coûts entre les sites pour avoir une certaine équité. En revanche, les collégiens et lycéens paieront l'entrée.

En l'absence de question supplémentaire, la séance est levée à 22h40.